REPUBLIQUE FRANCAISE

40013 CREUSE CONFLUENCE

SALON DE COIFFURE JARNAGES

Numéro SIRET : 20006754400144

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BOUSSAC

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2018

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (6)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (7)	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5- Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

23031	40013 CREUSE CONFLUENCE	BUDGET 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17 422
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.21	0,00
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.5	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	0.72	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :
- budgétaires (délibération n° ..... du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 624,00	3 643,01
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		4 980,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 624,00	8 624,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 601,00	4 883,01
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		7 717,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 601,00	12 601,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 225,00	21 225,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent , soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2017 (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 549,00		3 741,00	3 741,00	3 741,00
012	CHARGES DE PERSONNEL					
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	2 549,00		3 741,00	3 741,00	3 741,00
66	**Charges financières**	2,00				
68	**Dotations aux provisions (4)**					
67	**Charges exceptionnelles**					
022	**Dépenses imprévues**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 551,00		3 741,00	3 741,00	3 741,00
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	2 938,00				
042	*Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)*	4 883,00		4 883,00	4 883,00	4 883,00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 821,00		4 883,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL	10 372,00		8 624,00	8 624,00	8 624,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 624,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2017 (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impots et taxes					
74	Dotations, subventions de participations					
75	Autres produits de gestion courante	8 643,18		3 643,01	3 643,01	3 643,01
	Total des recettes de gestion courante	8 643,18		3 643,01	3 643,01	3 643,01
76	**Produits financiers**					
77	**Produits exceptionnels**					
78	**Reprises sur provisions (4)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 643,18		3 643,01	3 643,01	3 643,01
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	8 643,18		3 643,01	3 643,01	3 643,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 980,99

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 624,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	4 883,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2017 (1)	Restes à réaliser (2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	10 657,00		12 601,00	12 601,00	12 601,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	10 657,00		12 601,00	12 601,00	12 601,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières					
45...1	**Total des opé.pour compte de tiers (9)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 657,00		12 601,00	12 601,00	12 601,00
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)*					
041	*Opérations patrimoniales (5)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	10 657,00		12 601,00	12 601,00	12 601,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 601,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2017 (1)	Restes à réaliser (2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,78				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			0,01	0,01	0,01
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	0,78		0,01	0,01	0,01
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	**Total des opé. pour le compte de tiers (9)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	0,78		0,01	0,01	0,01
021	*Virement de la section de fonctionnement (5)*	2 938,00				
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)*	4 883,00		4 883,00	4 883,00	4 883,00
041	*Opérations patrimoniales (5)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 821,00		4 883,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL	7 821,78		4 883,01	4 883,01	4 883,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 717,99

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 601,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 883,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 741,00		3 741,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions		4 883,00	4 883,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*			
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 741,00	4 883,00	8 624,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 624,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	12 601,00		12 601,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Provisions pour déprec. des immobilisations (5)*			
39	*Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)*			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)*			
59	*Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)*			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	12 601,00		12 601,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 601,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variation des stocks (3)*			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en regie*			
73	Impots et taxes			
74	Dotations, subventions de participations			
75	Autres produits de gestion courante	3 643,01		3 643,01
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	*Transferts de charges*			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 643,01		3 643,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 980,99

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 624,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	*Provisions pour risques et charges (5)*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	0,01		0,01
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*		4 883,00	4 883,00
29	*Provisions pour déprec. des immobilisations (5)*			
39	*Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)*			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)*			
59	*Provisions pour déprec. des comptes fin.*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	0,01	4 883,00	4 883,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 717,99

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 601,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	2 549,00	3 741,00	3 741,00
61	Services extérieurs	1 999,00	3 391,00	3 391,00
615	Entretien et réparations	1 839,00	3 211,00	3 211,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 839,00	3 211,00	3 211,00
61522	Bâtiments	1 839,00	3 211,00	3 211,00
615228	Autres bâtiments	1 839,00	3 211,00	3 211,00
616	Primes d'assurance	160,00	180,00	180,00
6161	Multirisques	160,00	180,00	180,00
623	Publicité, publications, relations publiques	200,00		
6238	Divers	200,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	350,00	350,00	350,00
6351	Impôts directs	350,00	350,00	350,00
63512	Taxes foncières	350,00	350,00	350,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**			
014	**Atténuations de produits**			
65	**Autres charges de gestion courante**			
656	**Frais de fonctionnement des groupes d'élus**			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	2 549,00	3 741,00	3 741,00

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	**Charges financières (b)**	2,00		
668	Autres charges financières	2,00		
6688	Autres	2,00		
67	**Charges exceptionnelles (c)**			
68	**Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)**			
022	**Dépenses imprévues (e)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 551,00	3 741,00	3 741,00
023	***Virement à la section d'investissement***	2 938,00		
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***	4 883,00	4 883,00	4 883,00
681	*Dotations aux amortissements et aux provisions-Charges de fonctionnement courant*	4 883,00	4 883,00	4 883,00
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	4 883,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 821,00	4 883,00	4 883,00
043	***Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)***			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	7 821,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	10 372,00	8 624,00	8 624,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 624,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**			
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**			
73	**Impôts et taxes**			
74	**Dotations, subventions de participations**			
75	**Autres produits de gestion courante**	8 643,18	3 643,01	3 643,01
752	Revenus des immeubles	3 543,18	3 543,01	3 543,01
755	Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif	5 000,00		
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	5 000,00		
758	Produits divers de gestion courante	100,00	100,00	100,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		100,00	100,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	8 643,18	3 643,01	3 643,01

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	8 643,18	3 643,01	3 643,01
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*			
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 643,18	3 643,01	3 643,01
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)			4 980,99
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			8 624,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	10 657,00	12 601,00	12 601,00
213	Constructions	10 657,00	12 601,00	12 601,00
2132	Immeubles de rapport	10 657,00	12 601,00	12 601,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	10 657,00	12 601,00	12 601,00
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières			
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 657,00	12 601,00	12 601,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	*Opérations d'ordre transfert entre sections (7)*			
041	*Opérations patrimoniales (8)*			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 657,00	12 601,00	12 601,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			12 601,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	**Stocks**			
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**			
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**			
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,78		
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,78		
2031	Frais d'études	0,78		
204	**Subventions d'équipement versées**			
21	**Immobilisations corporelles**		0,01	0,01
2132	Immeubles de rapport		0,01	0,01
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
	Total des recettes d'équipement	0,78	0,01	0,01
10	**Dotations, fonds et réserves**			
138	**Autres subventions d'investissement non transférables**			
165	**Dépôts et cautionnements reçus**			
18	**Compte de liaison : affectation à**			
26	**Participation et créances rattachées a des particip.**			
27	**Autres immobilisations financières**			
	Total des recettes financières			
45...2.	**Opé. pour compte de tiers (5)**			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,78	0,01	0,01

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2017	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	***Virement de la section de fonctionnement***	2 938,00		
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)***	4 883,00	4 883,00	4 883,00
281	*Amortissements des immobilisations corporelles*	4 883,00	4 883,00	4 883,00
2813	*Constructions*	4 883,00	4 883,00	4 883,00
28132	*Immeubles de rapport*	4 883,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 821,00	4 883,00	4 883,00
041	***Opérations patrimoniales (8)***			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	7 821,00	4 883,00	4 883,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	7 821,78	4 883,01	4 883,01
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			7 717,99
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			12 601,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).